

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du 27 Avril 2026

--- L'an deux mille vingt-six le vingt-sept avril à 18 heures 15 le conseil communautaire de la communauté de communes Jabron Lure Vançon Durance dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie de SALIGNAC, sous la présidence de Brice CHADEBEC, Président.
Date de la convocation : 14 avril 2026

Membres en exercice : 27
Titulaires présents :25
Suppléants présents : ...0
Pouvoirs : 2
Votants :27

Membres présents : René AVINENS, Thierry BELLEMAIN, Xavier BOISSONNET, Philippe BOTALLA, Brice CHADEBEC, Alain COSTE, Frédéric DRAC, Sophie DUPARCHY, Aurélie DURAND, Angélique EULOGE, Regis FELICETTI, Geneviève FONTIN, Claude GUERINI, Patrick HEYRIES, Marc HUSER, Philippe IZOARD, Kerouan LEROUX, Dominique LOPEZ, Jean-Philippe MARTINOD, Alain MORNET, Nathalie NICOLINO, Alix PERRIN, Alexandra PUT, Farid RAHMOUN, Éric TEDESCHI.

Absents excusés : Didier ROUIT (pouvoir à Frédéric DRAC), Pierre Yves VADOT (pouvoir à Philippe Izoard).

Secrétaire de séance : Claude GUERINI

DCC N° 13/2026

OBJET : DESIGNATION DES DELEGUES AU GAL LEADER SISTERONNAIS BUECH

Le Président rappelle que le territoire est intégré au périmètre du GAL Leader Sisteronais-Buech.

LEADER (Liaison entre Actions de Développement de l'Économie Rurale) est un programme européen de développement rural qui vise à soutenir le développement des territoires ruraux.

Lancé en 1991 par la Commission européenne, le programme LEADER vise à répondre aux enjeux des territoires ruraux en leur apportant un soutien financier et technique pour élaborer et mettre en œuvre une stratégie locale de développement concertée.

À ce titre, la Communauté de communes Jabron Lure Vançon Durance doit délibérer pour désigner deux membres titulaires et deux membres suppléants pour siéger au comité de programmation.

Après avoir fait appel à candidature, le conseil communautaire, à 15 votes « pour » et 12 abstentions :

- **DESIGNE**, les représentants suivants :
 - Titulaires : Farid RAHMOUN et Dominique LOPEZ
 - Suppléants : Frédéric DRAC et Jean-Philippe MARTINOD

----- Fait et délibéré à SALIGNAC, les jour, mois et an que dessus.

REÇU À LA SOUS PRÉFECTURE
DE FORCALQUIER

POUR EXTRAIT CONFORME

- 5 MAI 2026

Le Président
B. CHADEBEC

Le secrétaire de séance,
C. GUERINI

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

